

---

## L'Enseignement en Tchécoslovaquie.

**Numéro d'inventaire** : 1979.22858

**Type de document** : imprimé divers

**Éditeur** : Institut pédagogique national. Service de Documentation et d'Information (29 rue d'Ulm Paris)

**Date de création** : 1959

**Description** : Feuilletés agrafés.

**Mesures** : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

**Mots-clés** : Systèmes éducatifs étrangers

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 10

INSTITUT  
PEDAGOGIQUE NATIONAL  
29, rue d'Ulm - PARIS V<sup>e</sup>

o  
2<sup>e</sup> Bureau  
Service de documentation et d'information

Tchécoslovaquie

Enseignement à l'étranger

## L'ENSEIGNEMENT EN TCHECOSLOVAQUIE

Depuis 1948 le gouvernement de la république démocratique populaire tchécoslovaque s'est donné pour tâche d'unifier l'enseignement, d'après les principes socialistes, et de les adapter aux besoins de la jeunesse, de la culture générale et de l'économie nationale. Aussi l'enseignement en Tchécoslovaquie est-il très homogène. Distribué aux enfants de six à dix-sept ans, il offre deux possibilités: les élèves peuvent suivre, soit, pendant onze ans, un enseignement général donné par l'école unifiée, soit, après huit ans d'enseignement général, une école secondaire professionnelle.

L'école unifiée d'enseignement général offre un caractère assez révolutionnaire. Elle s'efforce d'allier la théorie à la pratique. C'est pourquoi dans les écoles primaires on ajoute les travaux manuels aux cours d'enseignement général. Dans les écoles du deuxième et troisième degrés l'enseignement polytechnique et la participation active aux travaux pratiques dans les entreprises industrielles et agricoles sont devenus obligatoires.

L'organisation de l'école unifiée est encore âprement discutée. Les grandes écoles et les facultés désiraient que les dernières années de l'école unifiée permettent aux élèves de se spécialiser dans les matières qu'ils choisiront plus tard.

### I - LES CRECHES - LES JARDINS D'ENFANTS ET LES ECOLES MATERNELLES

Les crèches et les écoles maternelles étaient autrefois laissées à l'initiative d'institutions privées. Mais un état qui a reconnu dans sa constitution aux hommes et aux femmes le droit au travail, se devait de prendre en main la création et la gestion de ces établissements. La loi de 1948, relative à l'organisation de l'enseignement en Tchécoslovaquie, incorpore les écoles maternelles dans le système scolaire tchécoslovaque. De même les crèches deviennent institutions d'Etat; elles sont soumises à l'administration du ministère de l'hygiène.

• Les crèches donnent tous les soins aux enfants âgés de trois mois à trois ans. En collaborant étroitement avec les familles elles assurent et surveillent le développement physique et intellectuel des enfants. Elles sont ouvertes conformément aux besoins des mères qui travaillent dans les entreprises selon des horaires différents. On ouvre des crèches partout où sont inscrits moins de vingt enfants. Les frais déterminés par ces crèches sont supportés par l'état; ceux des crèches fondées par une en-

- 2 -

treprise privée sont couverts, au moins en partie, par celle-ci. Le séjour des enfants dans la crèche est gratuit, les parents ne paient que leur nourriture. Les enfants y sont soignés par des infirmières, formées pendant trois ou quatre ans dans des écoles de santé, par des surveillantes et par un médecin qui suit le développement physique et intellectuel des enfants. Les infirmières tiennent le journal de chaque enfant pour y noter systématiquement son développement intellectuel et physique.

• Les écoles maternelles reçoivent les enfants de trois à six ans. Les unes acceptent les enfants à la journée, les autres à la semaine. Chaque classe comprend, en général, trente enfants. A la campagne où ce nombre ne peut être atteint, on établit des asiles d'enfants, qui fonctionnent pendant deux à neuf mois, durant la période des travaux agricoles.

Tous les frais des écoles maternelles sont supportés par l'Etat, les parents ne versant que la moitié de la nourriture. Les subventions accordées à ces écoles en 1955 sont six fois plus grandes qu'en 1937. Les frais des écoles maternelles peuvent être au moins partiellement supportés par des entreprises industrielles qui les ont fondées. Certaines organisations sociales facilitent l'existence de ces écoles en complétant leurs installations et en aménageant leurs terrains de jeu et leurs jardins.

Chaque journée de l'école maternelle s'écoule selon un ordre et un programme préétablis. L'institutrice et le médecin suivent systématiquement le développement intellectuel et physique de chaque enfant. On veille particulièrement à la régularité des heures des repas, à l'alternance régulière des jeux et des occupations, à la fréquence des séjours au grand air et au repos. Les jeux constituent, cela va de soi, la plus grande occupation des enfants. A l'école maternelle les enfants de moins de six ans reçoivent une instruction pré-scolaire. Les institutrices leur inculquent les connaissances, les habitudes et les réflexes fondamentaux. Ils font la connaissance des phénomènes de la nature et de la vie sociale, accessibles à leur intellect et apprennent, en même temps, leur langue maternelle et à penser juste. Ils apprennent aussi à dessiner, à faire du modelage, à chanter et à faire des exercices physiques simples. Ils acquièrent de bonnes habitudes de travail et des qualités telles que l'attention, l'obéissance, la conscience de leurs propres actes...

Les institutrices des écoles maternelles sont formées dans les écoles pédagogiques spéciales ; les études y durent trois ans. Après avoir passé leur baccalauréat, elles font un stage, pendant une année, sous la surveillance d'une institutrice expérimentée, à l'école maternelle, pour obtenir le brevet d'institutrice. L'école maternelle est gérée par une directrice. Celle-ci est surveillée par un inspecteur de district chargé des écoles d'enseignement général, assisté par une femme expert en la matière, qui est, en général, la meilleure institutrice de l'école maternelle de tout le district. Il y a des femmes-inspecteurs chargées des écoles maternelles auprès des comités départementaux.

## II - INSTRUCTION GENERALE UNIQUE POUR TOUS LES ENFANTS

L'école d'enseignement général, issue de plusieurs types d'écoles en vertu des lois de 1948 et de 1953, vise à donner une instruction générale unifiée à toute la jeunesse tchécoslovaque et former tous les jeunes gens pour en faire des facteurs actifs dans l'édification du socialisme, les rendre capables de s'assimiler et de développer de nouvelles méthodes de travail, et devenir ainsi d'excellents éléments dans la production industrielle et agricole, ainsi que dans le domaine culturel. Le but principal de l'école est de former une nouvelle génération qui terminera l'édification du socialisme en Tchécoslovaquie, qui y créera de nouvelles relations sociales, une nouvelle éthique et une nouvelle culture.

- 3 -

La loi fondamentale relative à l'enseignement public tchécoslovaque datant de 1948 a mis toutes les écoles de ce pays sous la dépendance de l'Etat. La loi de 1953 concernant l'organisation de l'enseignement en Tchécoslovaquie et la formation des instituteurs a achevé l'organisation de l'école unifiée.

Les élèves peuvent suivre trois types de scolarité : une scolarité primaire, une scolarité de huit ans, de six à quatorze ans, ou une scolarité de onze ans, de six à dix-sept ans.

La démocratisation du système scolaire tchécoslovaque a eu pour conséquence un développement extrêmement rapide de l'instruction générale des masses populaires. Tout élève qui a terminé sa cinquième année passe obligatoirement en sixième, c'est-à-dire à l'école secondaire, où l'enseignement est distribué par des instituteurs des écoles primaires supérieures. Depuis la réforme de 1953 le nombre des élèves qui fréquentent l'école pendant onze ans ne fait que croître. En 1955 il y en avait 128 % de plus qu'en 1952.

Il existe des écoles de onze ans même dans les petites villes. Les écoles primaires à cinq classes tendent de plus en plus à disparaître, car actuellement il n'y a plus que 0,4 % des élèves qui terminent leur scolarité à ce niveau.

La gratuité de l'enseignement général permet à un nombre d'élèves toujours plus grand d'accéder aux grandes écoles.

#### A - Education et instruction à l'école d'enseignement général

L'école primaire réserve, durant cinq ans, la plus grande attention à l'enseignement de la langue maternelle, base de la culture nationale et moyen le plus efficace d'éduquer les jeunes. Durant ces années les élèves acquièrent aussi les connaissances rudimentaires en sciences sociales et naturelles. Les mathématiques qui jouent un grand rôle dans la vie pratique et dans la formation du raisonnement ne sont pas négligées non plus. La quatrième année commence l'enseignement du russe.

La langue maternelle, les mathématiques et le russe viennent en tête des matières enseignées en sixième, septième et huitième année. Peu à peu le programme scolaire s'élargit et comprend plus de sciences. L'enseignement de huit ans a pour but de donner aux élèves une instruction générale qui servira de base pour les études ultérieures, soit spécialisées, soit plus générales.

A l'issue de la huitième année les élèves doivent passer un examen, public et solennel. L'école essaie alors d'orienter l'enfant vers l'emploi qui semble le mieux lui convenir. Presque la moitié d'entre eux continuent leurs études.

Le but de l'école de onze ans est d'élargir l'instruction générale pour qu'elle puisse servir de base solide aux études supérieures et à la vie pratique. L'école de onze ans donne à la jeunesse non seulement des connaissances scientifiques, économiques et techniques solides, une bonne culture artistique mais aussi développe son adresse à manier les appareils et certaines machines. Le russe, plus une langue moderne occidentale : allemand, anglais ou français sont enseignés. Ces études aboutissent au baccalauréat.

Il est question actuellement de permettre aux élèves d'orienter dès la neuvième année leurs études en leur donnant la possibilité de choisir ou le latin ou la géométrie descriptive ou une spécialisation industrielle ou technique combinée avec une autre langue moderne.

Les bacheliers peuvent suivre pendant deux ans les cours des écoles de perfectionnement d'où ils sortent spécialistes techniques. Les bacheliers qui ont choisi une profession dans la technique entrent comme travailleurs qualifiés dans les grandes entreprises industrielles.